Image not found or type unknown

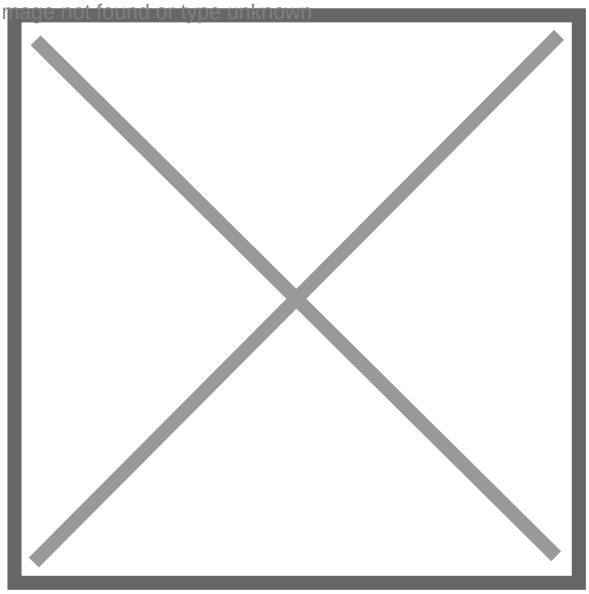

Casser un cdd pour un autre cdd sans préavis...

Par **mali54_old**, le **09/08/2007** à **20:46**

bonjour,

je suis actuellement embauchée sous un CDD en agence immobilière. MOn cdd s'achève le 14 Septembre 2007. Or, j'ai postulé pour un poste chez un concurrent que j'ai obtenu et ces derniers souhaitent me voir venir dans leur service le plus vite possible....(embauchée sous un CDD de 3 mois équivalent à une période d'essai puis CDI)
MOn contrat de travail ne fait aucunement référence à une possibilité de fin anticipée de mon CDD.

J'ai potassé quelques documents sur le droit du travail et y ai appris que l'on pouvait casser son CDD si l'on obtenait un CDI d'autre part... or, dans mon cas la période d'essai étant un CDD, je ne peux me prévaloir de ce droit. Et mon directeur d'agence refuse jusque là toute négociation sur le préavis ...

QUE FAIRE ??

pb urgent ....

merci de me répondre rapidement.

Respectueuses salutations.

Mlle Marie-Alix de Guerny.

Par **ly31**, le **11/08/2007** à **17:15**

Bonjour,

Vous n'avez aucune attache avec votre employeur "mais tout se paie"

Dans votre cas, je pense que si vous "cassez" (comme vous le dites) votre CDD, vous ne pourrez pas prétendre à la prime de précarité (10% il me semble)

Bon courage

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés